

## **Extinction partielle de l'éclairage public à Norroy le Veneur**

Lors du conseil municipal du 6 février 2017, Mme le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été menée durant l'année 2016 en commission finances, en commission environnement et en Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. L'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées.

## **Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?**

### **I. Les éléments écologiques**

#### **6 bonnes raisons pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit \*:**

##### **1. Réaliser des économies budgétaires**

- 20% [1] : c'est la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune ;
- 50% [2] : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune ;
- 11.74€/an/habitant [3] : c'est le coût moyen de l'éclairage public par habitant sur le PNR de Millevaches (consommation énergétique uniquement, hors matériel, contrat de maintenance, etc...). Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

##### **2. Limiter la consommation d'énergie**

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
- Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...).

Un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

##### **3. Protéger la biodiversité**

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

##### **4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine**

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

## 5. Préserver le ciel nocturne

Qu'est ce que la pollution lumineuse ? Cf *Assoc Nationale pour la protection du Ciel Nocturne*. Site : Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne 3, rue Beethoven - 75016 PARIS E-mail : anpcn@astrosurf.com Site ANPCN : <http://www.ANPCN.fr>)

Depuis des centaines de millions d'années la vie animale et végétale sur notre planète a été rythmée par l'alternance du jour et de la nuit. Elle s'est développée et organisée sur ce phénomène naturel.

En l'espace d'une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé cette alternance naturelle en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Cette mauvaise gestion de l'éclairage se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France. La situation se reproduit malheureusement dans tous les pays industrialisés. Ces cloches de lumière, visibles à plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, plongent les écosystèmes dans un crépuscule permanent et provoquent une dégradation de notre environnement naturel

## 6. Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets [4]. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation » [5].

### Bon à savoir :

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour [6]. 86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit [7]

\*étude faite en Limousin

[1] D'après étude de l'ADEME.

[2] D'après étude de l'ADEME.

[3] D'après les bilans énergétiques réalisés par le PNR auprès de 13 communes.

[4] Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.

[5] D'après l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1

[6] D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)

[7] D'après une enquête Harris Interactive de la Fondation européenne pour le climat, CESE, 12/06/2013.

### Terminologie

**Pollution** : Dégradation d'un milieu par l'introduction d'un polluant. Par extension, dégradation des conditions de vie, nuisance quelconque (bruit, etc.).

**Polluant** : Qui pollue, rend l'environnement malsain. Agent provoquant une dégradation dans un milieu donné

Définitions extraites du Petit Robert

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel. Aujourd'hui, 11 communes du PNR sont labellisées « Village étoilé ». Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, le concours « Villes et Villages Étoilés », ouvert à toutes les communes, quelle que soit leur taille, valorise celles qui agissent pour la qualité de la nuit.

## II. Les autres facteurs

- Sécurité et responsabilité.

Le maire est responsable en matière de sécurité, celle-ci doit donc être assurée et en cas d'extinction nocturne et des mesures spécifiques sont à prendre dans les lieux potentiellement dangereux.

- Sentiment d'insécurité.

Cf Art du Rep Lo 5/09/2016, Frédéric NAVROT maire de Scy Chazelles, 2 600 habitants. Aucune incidence sur la sécurité, aucune hausse de la délinquance. (mesure déjà prise par le prédécesseur : Jacques STRAUB donc il y a un recul de plusieurs années). Les municipalités de Plesnois et Ancy, que nous avons consultées constatent la même chose.

Le sentiment d'insécurité ne résulte pas que de critères objectifs néanmoins, mais en partie de l'habitude de circuler dans des lieux éclairés en permanence.

- Autres communes proches pratiquant l'extinction nocturne : Plesnois, Rozérieulles, Augny, Jussy, Scy Chazelles, Varize, Chieulles, Ars-Laquenexy, Ancy, etc.

- Il existe maintenant un label « Villes et Villages étoilés » décerné par l'Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes. Une ville ou un village étoilé est une commune qui lutte contre la pollution lumineuse nocturne. Elle œuvre en faveur de l'environnement et de la biodiversité, l'éclairage de nuit ayant un impact négatif sur les espèces vivantes.